

# Journal

Journal de la **FFSB**

Trimestriel : Janvier / Février / Mars 2013

Belgique-Belgie  
P.P. P 102023  
1050 Bruxelles 5  
BC 0491  
Bureau de dépôt  
Bruxelles 5  
Ch. de Boondael 55

Numéro 117



**La langue des signes de Belgique  
francophone en 2013**

# Sommaire

## Le texte inspire le geste

Trimestriel d'éducation permanente édité par  
la **FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES SOURDS**

**DE BELGIQUE ASBL.**

Rue Van Eyck, 11A /4

1050 Bruxelles - Belgique

Fax : +32 (0)2 644 68 44

Tél : +32 (0)2 644 69 01

E-mail : [sournal@ffsb.be](mailto:sournal@ffsb.be)

Site web : [www.ffsb.be](http://www.ffsb.be)

Spécialisé dans le domaine de la surdité, Sournal traite de divers sujets généraux et fait part des initiatives prises en faveur des sourds et malentendants. Porte-parole de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, tout en conservant son indépendance rédactionnelle, Sournal remplit une mission positive, préventive et constructive. Il favorise ainsi la construction d'un terrain de réflexion, d'entente et d'action entre les sourds, malentendants et entendants.

### Editrice responsable

Martine Fraiture

### Rédactrice en chef

Marie-Florence Devalet

### Comité de Rédaction

Martine Fraiture

Julie-Anne Berhin

Alfred Fiévet

Monique Rousseau

Anne Burgraff

### Mise en page

Marie-Florence Devalet

### Ont collaboré

#### à ce numéro

Thierry Haesenne

Bruno Sonnemans

Alice Baudine

Sébastien Brusselmans

L'équipe de la

FFSB-Jeunes

Patrice Jabeneau

et bien d'autres encore....!

### Couverture:

Photographie prise par  
Florence Abrassart lors de  
la Journée Mondiale des  
Sourds 2013.

### Dessins:

Julie Carlier

Serdu

3	EDITO	
4	DOSSIER : LA LSFB EN 2013	Très chère LSFB, où en es-tu ?
7		De l'art de bien apprendre la LSFB
11		Ecrire la langue des signes, le faut-il vraiment ?
14	ACTUALITÉS	Le colloque du 20 octobre à Liège, des solutions pour un enseignement adapté.
17		La Demeure du Papillon, la maison d'un rêve.
18	ASSOCIATIONS	AWIPH : offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer.
20	SERVICE ANIMATION	Coup d'oeil sur l'avancement des réformes.
22	FFSB-JEUNES	
26	CARNET NOIR/ LES BRÈVES	
28	AGENDA	L'agenda des associations.

LE CONTENU ET LE TON DES TEXTES  
N'ENGAGENT QUE LEUR AUTEUR.

## Abonnement au Sournal

Le Comité de Rédaction vous remercie du soutien  
que vous voudrez bien lui apporter en vous abonnant  
et en versant la somme correspondante au compte du  
Sournal :

IBAN : BE45 0682 0308 5489 BIC : GKCCBEBB

15 euros pour l'abonnement d'un an civil

20 euros ou plus comme abonné de soutien

25 euros pour l'étranger

## Imprimerie SABELPrint SA

Rue Xhauflaire 153

4820 Dison

Tél : 087 31 28 47

Fax : 087 31 25 01

E-mail : [info@sabelprint.be](mailto:info@sabelprint.be)

[www.sabelprint.be](http://www.sabelprint.be)



## Le mot de la rédaction

Cela faisait longtemps que je voulais écrire un dossier sur la langue des signes, sur les formations d'interprètes, sur la CCLS, etc. et aujourd'hui, pour célébrer la nouvelle année, c'est grâce aux contributions de Thierry Haesenne, Bruno Sonnemans, Françoise Humblé, Martine Fraiture, Nicole Maréchal et Jérôme Hanoteau, que je peux vous l'offrir. Je tiens à remercier ces personnes. J'espère qu'il vous plaira. Ce dossier n'est pas tout à fait complet, tant il y a de choses à dire sur le sujet, tant les pistes d'investigation possibles sont nombreuses. Il y a beaucoup de questions dont je n'ai pas pu parler mais j'espère qu'il contribuera à vous fournir quelques clefs vous aidant, en temps utile, à mieux comprendre le contexte dans lequel on se situe actuellement en matière d'avancées sur la reconnaissance et l'implantation de langue des signes en francophonie.

Dans ce numéro, vous aurez aussi le plaisir de découvrir deux comptes rendus qui, j'espère, réconforteront les absents et contribueront à donner l'impulsion nécessaire au changement.

J'ai aussi, pour l'année 2013, le plaisir de vous annoncer que nous comptons parmi nous deux nouvelles correctrices. Monique Rousseau, ancienne enseignante à l'Institut Alexandre Herlin, est aujourd'hui pensionnée mais reste passionnée de français. Elle m'a fait signe en me disant qu'elle était motivée pour relire et corriger les nombreuses contributions à la revue. Peu de temps après, Anne Burgraff nous également fait le plaisir de rejoindre notre équipe. Anne suit des cours de langue des signes depuis cinq ans en promotion sociale et est traductrice de formation. Bienvenue à toutes les deux !

Au nom de toute l'équipe du comité de rédaction, je vous souhaite une excellente année 2013 et vous adresse nos meilleurs vœux.

MARIE-FLORENCE DEVALET,  
rédactrice en chef

Edito  
de la



Chers Tous,

Nous voici déjà en 2013. Que cette année nous apportera-t-elle ?

Une petite rétrospective pour commencer. En mai 2012, le CA s'est élargi de nouvelles têtes qui se sont mises au travail sans attendre et surtout s'informer des réalités en rencontrant de nombreuses personnes gravitant autour du monde des sourds.

Cela a encouragé l'équipe à apporter des améliorations dans la communication par l'ouverture d'un réseau social, très prisé surtout par les jeunes. La FFSB a donc ouvert sa page Facebook et la possibilité de s'exprimer par vidéo a suscité aussitôt des échanges très riches et instructifs quant à l'opinion d'une partie de la population sourde car il y en a encore, nombreux, qui n'ont pas accès à l'Internet et à Facebook.

Beaucoup trop de domaines ne nous sont toujours pas accessibles, dont les plus importants, notamment l'appel au secours 112 par SMS, la possibilité d'utiliser un centre-relais qui permet de téléphoner à un tiers via un interprète en LSF, la possibilité de voir un film en version originale française dans une salle de cinéma en Wallonie, ... et j'en passe.

A la télévision, même si quelques améliorations ont été apportées dans le sous-titrage sur la chaîne publique, il n'en reste pas moins que nous sommes encore loin des autres pays qui frisent les 100 %.

Il convient cependant de rendre justice à la RTBF, pionnière pour la traduction en LSF du Journal télévisé et ce depuis 1981.

Le problème réside dans l'absence de cadre juridique à la Communauté française de Belgique qui imposerait à rendre tous les films sous-titrés, sur grands et petits écrans, autorisant ainsi l'accessibilité aux sourds. C'est le cas en France !

Beaucoup de travail reste à faire. La FFSB a plus que jamais besoin de vous: unissons-nous, sourds, malentendants, entendants, associations, ... pour que nous ne nous sentions pas exclus dans notre propre pays.

Nous souhaitons à chacun de vous une excellente année 2013.

MARTINE FRAITURE, présidente de la FFSB

Pour soutenir la FFSB

Vous bénéficierez de l'immunité fiscale pour tout don supérieur ou égal à 40 euros. Sans votre soutien, la FFSB sera dans l'impossibilité de continuer le combat mené depuis tant d'années.

Notre compte est : IBAN : BE05 3100 2664 4875 BIC : BBRUBEBB

Merci de ne pas nous oublier



## Très chère langue des signes de Belgique francophone, où en es-tu ?

**La reconnaissance de la langue des signes de Belgique francophone aura dix ans en octobre 2013. C'est l'occasion de faire, cette année, une bonne fois pour toutes, le bilan des initiatives qui ont été menées depuis lors.**

**L**a langue des signes de Belgique francophone (LSFB) a été reconnue par le parlement de la Communauté française par un vote à l'unanimité en octobre 2003. Un décret relatif à la reconnaissance de la LSFB a ensuite été promulgué, le 22 octobre 2003 pour être exact. Selon les termes de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé (1999-2004), Nicole Maréchal qui est intervenue lors du symposium du 20 octobre dernier (voir p. 14 de ce numéro) « Ce décret est un texte cadre, une étape ouvrant la porte à des actions à réaliser pour permettre l'épanouissement personnel et social des personnes sourdes. La reconnaissance de la langue des signes était un acte symbolique extrêmement important ». Or, durant les dix dernières années, nous, les acteurs de la communauté sourde, si nous en étions fiers, nous avons aussi attendu beaucoup de cette reconnaissance sans avoir toujours le sentiment qu'elle ait permis des avancées concrètes. Et pourtant...

Lorsque le décret est né, la Commission Consultative de la Langue des Signes est également née. Mais, il ne serait pas raisonnable de parler de cette Commission sans un petit retour en arrière, ...

Retraçons l'histoire !

Au début des années 1990, après concertation avec les ministres concernés par une reconnaissance éventuelle, les associations se sont rendu compte que pour qu'un décret voie le jour, au moins deux choses étaient nécessaires : l'existence de cours de LSFB et un service d'interprètes LSFB-français. En 1994, les premiers cours de LSFB en promotion sociale ont été organisés à Bruxelles et à Liège (lesquels cours n'étaient pas les premiers dispensés en Belgique, voir p. 7 de ce numéro). En 1995, sous l'impulsion de la FFSB et de ses associations, le premier service d'interprétation pour sourds a ouvert ses portes à Namur. Il gère les dispatchings d'interprètes pour tous les Sourds vivant en Wallonie. Très vite, par la suite, un autre service bruxellois a lui aussi été fondé. C'est ainsi que la seconde étape nécessaire à la reconnaissance de la LSFB a été franchie.

En 1988, le Parlement Européen a déposé une résolution encourageant les Etats membres de l'Union Européenne à reconnaître officiellement leur langue des signes



Une illustration postée par Julie Carlier sur facebook le 22 octobre 2012 qui témoigne à quel point la symbolique de la reconnaissance de la langue des signes est chère aux Sourds.

autochtone. Cette résolution a été suivie d'une autre en 1998 suite aux rapports envoyés par les fédérations nationales affiliées à l'EUD, dont la FFSB. C'est pourquoi suite à la création des services d'interprétation, un premier projet de décret de reconnaissance de la LSFB a pu être déposé au gouvernement de la Communauté française. C'était un gouvernement que l'on appelait alors « arc-en-ciel », composé du Parti Socialiste, du Parti Réformateur Libéral et d'Ecolo. Il a alors demandé à ce que soit réalisée une étude de faisabilité de reconnaissance de la langue des signes, mais il a fallu attendre 2002 pour que les subsides nécessaires à cette étude soient dégagés. Ainsi, l'Université Libre de Bruxelles et le laboratoire de recherche PROFILS (Programme de recherche, d'orientation et de formation pour les interprètes en

langue des signes) de l'Institut Libre Marie Haps de Bruxelles ont réalisé ce rapport dans le délai très court de quatre mois qui leur avait été imposé. Ce rapport a dégagé les priorités suivantes :

- Encourager les initiatives en matière d'enseignement bilingue.
- Soutenir la professionnalisation du métier d'interprète.
- Favoriser l'émergence de cadres sourds au sein de la communauté et de professionnels sourds dans les instances liées à la surdit .
- Promouvoir la recherche en langue des signes de Belgique francophone.

« Ce rapport a aussi permis de d finir quelle langue des signes reconnaître. Ce qui  tait indispensable vu la vari t  de la langue des signes, des variantes r gionales, des tournures,... La langue des signes  tait reconnue comme une langue vivante, avec de grandes potentialit s cr atives, disposant d'une grammaire, d'une syntaxe, d'une conjugaison, faisant na tre des signes nouveaux, en adaptant d'autres... Ils ont ensuite fait un  tat des lieux, des usages de la langue des signes dans diff rents domaines :  ducation, enseignement, formation, acc s aux services, aux emplois, aux soins de sant ,   l'information,... Ils ont  mis des recommandations, mais mieux encore, ils les ont hi rarchis es en leur donnant des priorit s diff rentes. Cela permettait tr s pratiquement aux politiques d' laborer un calendrier. Enfin, ils ont aussi  valu  les co ts de cette reconnaissance, co t qui pouvait lui aussi s' taler dans le temps selon les priorit s d finies », a  galement soulign  Nicole Mar chal.

Le rapport de faisabilit  de la reconnaissance de la langue des signes ne recommandait pas sp cialement la cr ation de la Commission Consultative de la

Langue des Signes (CCLS) qui a  t  cr e e   l'initiative des Ministres et a vu le jour avec la naissance du d cret qui en stipule les objectifs et la composition. Ainsi, la CCLS, selon l'article 2 du d cret « a pour mission de remettre au Gouvernement, soit d'initiative, soit   sa demande, des avis et propositions sur toute probl matique concernant l'utilisation de la langue des signes. .../... est compos e de 15 membres maximum nomm s par le Gouvernement pour une p riode de quatre ans, dont le mandat n'est renouvelable qu'une fois.../... la commission, qui doit comprendre en son sein : 1  des repr sentants des associations agr e es ou reconnues de sourds, de parents d'enfants sourds, et des associations culturelles, sportives ou de loisirs ; 2  des repr sentants des  coles d'enseignement sp cial de type 7, des  coles pratiquant l'int gration d'enfants sourds dans l'enseignement ordinaire, des services sociaux, des services d'accompagnement, des centres d'h bergement, maisons d'accueil ou centres de jour ; 3  des enseignants de ou en langue des signes, des interpr tes en langue des signes et des sp cialistes en langue des signes. »

Ce d cret est un texte cadre, la reconnaissance  tait un acte symbolique important.

Donc, une fois le d cret promulgu , le Gouvernement a lanc  un appel   candidatures pour composer les membres de cette commission. Parmi les 15 repr sentants, cinq  taient sourds. H las, les d tracteurs de la commission point rent du doigt le rapport entre le nombre de personnes sourdes et le nombre de personnes entendantes qui n' tait pas  galitaire. Les membres de la

commission n' taient pas non plus tenus de conna tre la langue des signes de Belgique francophone : une situation paradoxale pour eux.

R cemment, Fran oise Humbl , Coordinatrice de la CCLS, nous confiait, dans son style bien   elle: « La CCLS a pr sent  le d faut de toutes les Commissions, o , les participants qui ne se sont pas coopt s, sont, en tous cas au d part, davantage port s   tenir des positions qu'  pouvoir spontan ment partager des  changes v cus ; de plus, les repr sentations mentales r ciproques ainsi que l'interpr tation en LS et le rythme, culturellement diff rents, peuvent contribuer   la perte de quelques informations, lors de ces r unions... outre les possibilit s diverses pour chacun de se lib rer malgr  la perte financi re pour les personnes Sourdes d j  souvent discrimin es en mati re d'emploi, dans la structure et le fonctionnement que j'ai d couverts, la CCLS ne donne que tr s insuffisamment aux Sourds une place et une parole v ritable pour d battre de leur propre langue ... probablement aurait-il fallu dans la CCLS un nombre plus important de Sourds, et de Sourds experts. Alors qu'ils  taient moyennement pr sents aux d buts, au fil du temps, leur nombre a, de fa on continue, diminu , mais d s juin 2011, ils sont revenus en force. Nous avons continu    r diger des avis, et tout ce travail, d j  effectu  dans sa plus grande partie avant que je n'accepte de m'embarker sur la p niche CCLS, est   saluer.

Lorsque je suis entr e en fonction, j'ai voulu, avec ma hi archie et le Cabinet Laanan, la traduction des proc s-verbaux en langue des signes, en fait demand e de longue date par les Sourds, un minimum pour cette CCLS.

  pr sent, nous souhaitons, Maurice Hayard, actuel Pr sident, et moi-

même, que la composition de la CCLS soit enrichie et que les Sourds y soient majoritaires en qualité de membres, avec évidemment parmi eux, davantage d'experts en langue des signes ! ... la Présidence, (et même la Vice-Présidence) de la CCLS doit-doivent obligatoirement être confiée-s à des Sourds pratiquant la langue des signes, de même que la Coordination, devrait, en raison du manque de moyens financiers disponibles, et pour une communication maximale et démocratique entre tous les Sourds des différentes associations et générations, être répartie entre, en alternance, plusieurs personnes Sourdes maîtrisant la langue des signes et la langue française.

Le changement est actuellement amorcé, de plus jeunes experts en LS, et autres professionnels de la surditude, sont nombreux à vouloir rejoindre notre Commission, pour autant bien évidemment qu'elle accompagne une indispensable mutation dont ces futurs membres sont les forces d'avenir, lesquels atteindront l'objectif de la CCLS, un vaste déploiement de la langue des signes du berceau à L'Université.

En conclusion, il nous faut « simplement » garder le cap vers un nouveau décret et une nouvelle Commission, qui, forte d'un travail réflexif sur ce qui a été mené jusqu'à ce jour, ne trahisse plus du tout ni l'intention des initiateurs, ni surtout les Sourds (et Malentendants) pour la langue desquels cette CCLS existe ! »

Depuis sa création, la CCLS a émis treize avis qu'elle a transmis aux Ministres et dont ils peuvent tenir compte dans l'application de leurs lois. Hélas, ces avis ne constituent pas un moyen de pression suffisant pour la modification effective des lois.

C'est pourquoi, des avancées

concrètes en matière de législation ont été, depuis la reconnaissance de la LSF, menées en parallèle au travail de la CCLS. Voici l'une des plus importantes: Un décret de 1998 de la Communauté française a rendu légal l'apprentissage par immersion en langue des signes pour l'acquisition des socles de compétences définis dans l'article 10 du décret de 1997. Un décret de janvier 2009 en a précisé les conditions de financement mais elles restent limitées à l'enseignement maternel et primaire. Elles devraient être étendues à l'enseignement secondaire en première et deuxième année en



2013. Ces décrets et financements organisent l'enseignement bilingue français-LSFB.

### Pourquoi dit-on « langue des signes de Belgique francophone (LSFB) » ?

Message de Thierry Haesenne, chercheur au sein de PROFILS, posté sur le groupe Facebook de la FFSB « FFSB – Forum de discussions » le 23 octobre 2012, suite à une question posée par la FFSB :

« Les raisons pour ce choix un peu paradoxal : lorsque l'étude de faisabilité de la reconnaissance de la LSF a été rédigée, il a fallu choisir le nom de la langue des signes utilisée par les sourds en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a eu des discussions un peu houleuses, personne n'arrivant à se mettre d'accord: « langue des signes française de Belgique », « langue des signes de Belgique francophone », « langue des signes wallonne », etc... En bons Belges, nous sommes arrivés à un compromis : le terme « langue des signes wallonne » devait être éliminé, car la LSF est également utilisée à Bruxelles, qui ne fait pas partie de la Wallonie. Il a finalement été décidé de retenir « langue des signes de Belgique francophone » mais « langue des signes belge francophone » est relativement toléré, quoique pas tout à fait correct, car en référence au français, dans le sens où une langue des signes ne peut pas être « francophone ». Et l'abréviation LSF [a été adoptée] parce qu'il a été souligné que notre langue vient de la LSF et tant la LSF que la LSF sont encore relativement mutuellement intelligibles. C'était aussi un petit clin d'oeil aux Français qui nous ont apporté la LSF au début du 19e siècle, langue des signes qui a ensuite évolué pour devenir la LSF telle que nous la connaissons. »

# De l'art de bien apprendre la LSFB...



L'apprentissage de la LSFB est non seulement important pour tous, c'est aussi la base de toute formation d'interprète LSFB - français. Et comme nous le savons, la formation des interprètes est un sujet de débats et d'actions menés ces dernières années...

les enjeux dont il est question. Hayard et Jacques Dessaint.

## Les débuts des cours de langue des signes...

Le 13 octobre 2012, Bruno Sonnemans et Thierry Haesenne postaient ensemble sur le forum de discussions de la FFSB sur Facebook une vidéo intitulée « Coup de Gueule : « Pour des interprètes professionnels français - LSFB et non des aides à la communication » » qui était accompagnée d'un texte. Cette vidéo a déclenché une longue polémique. Cela n'avait rien d'étonnant vu que le ton employé était le cynisme. Une forme d'expression qui a la réputation d'être difficile à manier. Leurs auteurs ont par la suite tenté de clarifier leur idée initiale ainsi que le but de leur vidéo : réveiller les consciences et créer un débat autour de la qualité de l'interprétation des aides à la communication qui sont actuellement employées par les Sourds, les institutions ou les associations. Dans la foulée, la question de la formation des interprètes en langue des signes a également été soulevée et des propositions d'action collective ont également fusé. Voici quelques clefs qui permettent de comprendre

Anne Bochner, psychologue au Centre Comprendre et Parler, constate que les enfants sourds qui ont des parents sourds se débrouillent mieux que les enfants qui ont des parents entendants. Après différentes rencontres et formations en Amérique et à Paris, elle incite Max et Josette Rasquinet à donner des formations de langue des signes aux parents entendants ayant un enfant sourd. Elle leur propose le soutien d'un interprète et pédagogue entendant américain, Bill Moody, lequel aide déjà à la mise en place de cours de langue des signes à Paris. C'est ainsi que Bill Moody vient une fois par mois à Bruxelles pour former à la manière de donner des cours de langue des signes et qu'en 1979, les premiers cours de « langage gestuel » verront le jour au Centre Comprendre et Parler. D'autres cours ont ensuite été ouverts, le 7 avril 1979 au Foyer des Sourds de Woluwé, rue de la Charrette, également dispensés par les Rasquinet ainsi que le 14 décembre 1979 au Foyer des Sourds de Liège, dispensés par Maurice

En septembre 1981, à l'occasion de l'Année Internationale des Handicapés, la RTBF a diffusé son premier journal télévisé interprété en langue des signes de Belgique francophone. Cependant, il faut noter qu'à cette époque, les interprètes en langue des signes ne sont pas encore reconnus.

En septembre 1982, un décret autorise l'utilisation de la langue des signes dans l'enseignement. Peu après, en 1983, fut publié le premier lexique LSFB-français. Les cours de langue des signes d'alors n'étaient rien d'autre que des cours de français signé et les enseignants n'étaient pas spécifiquement formés à l'apprentissage de la langue des signes. L'ORULS (Organisme de Recherches et d'Unification de la Langue des Signes) a été fondé par le Centre Francophone du Langage des Signes, sur recommandation d'autres pays étrangers. Sa mission était d'unifier la langue des signes en vue, entre autres, de proposer une langue des signes standardisée aux interprètes en langue des signes, notamment celles qui apparaissaient au journal télévisé, mais il avait également pour objectif de proposer

des lexiques de vocabulaire pour l'enseignement de la langue des signes. L'objectif d'unification de l'ORULS qui était alors soutenu par bon nombre d'associations, a été, des années après, vivement critiqué par les partisans du respect des variantes régionales existantes en LSF et qui prônaient l'intégration de celles-ci au sein du programme des cours de LSF. Vous venez de lire là, les grandes lignes de la question des variantes régionales. Ainsi, les premiers cours de LSF...

### ...sont suivis par les premières formations d'interprètes

C'est durant la seconde moitié des années 80, pour répondre au besoin d'une formation d'interprètes en langue des signes, qu'une formation a été ouverte à l'Institut Libre Marie Haps. Cette formation a été organisée en cours du soir et dispensée par des professeurs d'interprétation et des linguistes qui travaillaient en collaboration avec des interprètes qui avaient déjà une certaine expérience sur le terrain. Des personnes sourdes ainsi que des spécialistes des domaines suivants : droit, société, politique, économique et religieux étaient également présents pour répondre à la demande. Hélas, après deux ans de formation, les interprètes en fonction n'en étaient pas encore arrivés à un niveau d'interprétation français-LSF suffisamment élevé que pour pouvoir interpréter des échanges de manière fluide, contrôler le processus d'interprétation et maîtriser le code de déontologie. Cette formation n'a jamais été validée par la Communauté française, mais elle a permis à ses initiateurs de prendre conscience de la nécessité de travailler à l'élaboration d'une formation de haut niveau.

En 1994, les premiers cours de langue des signes en promotion sociale ont été donnés sous l'impulsion de Yvette Thoua qui représentait alors l'APEDAF, la FFSB, l'ABILS, les représentants des écoles d'enseignement spécialisé de type 7 et d'Arthur Belleflamme, ce dernier étant attaché au cabinet du Ministre Michel Lebrun, lui-même ministre, à l'époque, de l'Enseignement supérieur en Communauté française.

En 1995, de nouveau, une formation de courte durée (6 mois) d'interprètes en langue des signes a été ouverte à l'Institut Libre Marie Haps. Elle a été proposée au sein de deux écoles situées à Bruxelles et à Liège, par une équipe consciente des difficultés éprouvées par les interprètes qui étaient sur le terrain. Elle était composée de linguistes, de lexicologues, de juristes, d'interprètes et de spécialistes de la grammaire. Les cours formés constituaient alors ensemble ce qu'on considérait être une formation de base pour les interprètes. Les pré-requis exigés étaient seulement d'avoir suivi quatre ans de cours du soir de LSF et d'avoir obtenu le certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) au minimum. Hélas, malgré toute la bonne volonté et la motivation des participants et des enseignants, cette formation s'est avérée bien trop courte et insuffisante pour former les futurs interprètes aux compétences nécessaires du métier.

En 2000, le Programme de recherche, d'orientation et de formation pour les interprètes en langue des signes a vu le jour à l'Institut Libre Marie Haps pour répondre au besoin d'aligner le

niveau du standard de formation des interprètes en langue des signes sur celui des interprètes en langue parlée. En 2002, il deviendra le « Programme de Recherches, Orientation, Formation et Information sur la Langue des Signes » (PROFILS), un centre de recherche sur la LSF.

En 2002, les premiers cours officiels, c'est-à-dire reconnus par la Communauté française, d'interprètes français-LSF ont été inscrits au programme à l'Institut Fernand Cocq à Bruxelles et à l'Institut Saint-Laurent à Liège. Ils étaient étalés sur deux ans et demi. Les seuls pré-requis étaient, comme pour la formation de



1995, un apprentissage préalable de quatre ans en cours du soir (ou UF9) ou un niveau suffisant en LSF pour pouvoir suivre les cours ainsi qu'un bon niveau en français, attesté par la possession d'un CESS. La première année était axée sur la connaissance du français et de la LSF, ainsi que sur la culture générale. Les autres modules étaient constitués de cours tels que la linguistique générale, la sociologie, la déontologie et le droit. Les élèves ont appris l'interprétation consécutive au second semestre (il existe deux types d'interprétation: l'interprétation consécutive au discours et l'interprétation simultanée au discours). Les

étudiants étaient censés réussir au moins les cours de français et de LSF, ainsi que ceux d'interprétation consécutive et obtenir une moyenne d'au moins 50% pour les autres cours. La seconde année comportait des cours sur l'interprétation consécutive et l'interprétation simultanée et à son terme, les élèves devaient écrire un essai sur des problématiques liées à l'interprétation. Ainsi, en 2002, vingt-quatre élèves se sont inscrits, mais seuls dix d'entre eux ont obtenu leur diplôme d'interprète LSF-français. La session suivante, qui a été organisée en 2004-2005, a donné des résultats similaires : sur vingt élèves, seulement huit ont été diplômés.

Hélas, la majorité de ceux qui ont obtenu la qualification nécessaire pour travailler en tant qu'interprètes manquaient encore de compétences, notamment celle de pouvoir adapter

d'élèves inscrits à cette époque était trop faible. D'ailleurs la plupart de ces interprètes ont été engagées par les services d'accompagnement pédagogique des écoles pour Sourds. En effet, seules celles-ci pouvaient leur assurer un revenu régulier, ce que ne pouvaient pas leur offrir les services d'interprétation à l'époque.

Parallèlement à ces formations, on s'est aussi interrogé sur le statut des interprètes en fonction depuis plusieurs années, mais n'ayant reçu aucun certificat, voire aucune formation. Vers 2003, le Service d'Interprétation pour Sourds de Bruxelles a été sollicité pour fournir une liste d'interprètes au Service Francophone Bruxellois des Personnes Handicapées (lequel est ensuite devenu le service PHARE, dépendant de la COCOF).

Afin de répondre à ces questions, le Comité de Conduite des Interprètes (CCI), un groupe de travail existant au sein de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique et responsable de la supervision des questions liées à l'interprétation en langue des signes, mais qui était alors peu fonctionnel depuis quelques années, a redémarré. Les membres de ce groupe ont reformé un comité composé d'experts sourds et entendants en interprétation LSF-français, alors chargé d'évaluer plus de quarante interprètes qui étaient en fonction en 2003. Sur quarante-quatre, seuls sept ont été jugés comme étant de haute qualité. Les trente-sept autres ont été invités à prendre des initiatives de formations complémentaires, tant en français qu'en langue des signes. La moitié d'entre eux n'ont pas été autorisés à travailler en tant qu'interprètes tant qu'ils n'avaient pas obtenu de diplôme officiel. Ils disposaient de dix-huit mois pour

s'améliorer, sans qu'une formation ait été mise en place à cet effet, et une nouvelle évaluation a été prévue en 2005. Elle a été reportée à la fin 2006 pour diverses raisons et seuls deux interprètes ont passé cette évaluation finale.

## Et depuis ?

Au bout du compte, toutes ces formations et ces évaluations ont fait couler beaucoup d'encre et fatigué de nombreuses mains pour soulever, une fois de plus, une problématique cruciale : le manque d'interprètes de haute qualité en Belgique francophone.

Afin d'y remédier, le groupe de recherche PROFILS souhaitait mettre en place un master en interprétation français-LSF-anglais au sein de l'Institut Libre Marie Haps. Hélas, en raison de nombreux obstacles, ce projet n'a pu se concrétiser. Néanmoins, l'analyse de ce dossier lui a permis de mettre en lumière les défis relatifs à l'organisation d'un master en interprétation à temps plein.

En 2007, pour qu'un nouveau master puisse être créé, il fallait avoir l'accord des trois hautes écoles de traduction et d'interprétation de Bruxelles. Or l'une d'elles a refusé le projet sous prétexte, en résumé et parmi d'autres raisons, que la langue des signes n'avait pas suffisamment de valeur par rapport aux langues écrites et qu'elle ne possédait pas d'écriture propre.

L'ouverture d'un master universitaire pose aussi la question des enseignants. Non seulement il n'existe que peu de professeurs de langue des signes, qu'ils soient sourds ou entendants, titulaires d'un Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) mais ils sont



leur langue des signes au niveau de leurs clients sourds. D'autres n'ont pas été capables de devenir des interprètes de liaison, ce qui a provoqué des critiques de la part de sourds et d'entendants à leur encontre. C'est pour ces raisons qu'il n'y a pas eu de nouvelle session de formation d'organisée. De plus, le nombre

encore moins nombreux à détenir le titre requis pour enseigner à l'université, le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques pour l'Enseignement Supérieur (CAPES), sans parler des détenteurs d'un doctorat. Si après la seconde moitié des années 1990 trois formations au CAP furent organisées pour permettre aux professeurs de LSFb d'être nommés dans l'enseignement de promotion sociale, depuis, seules les initiatives individuelles de quelques enseignants leur ont permis de décrocher leur CAP, puisqu'aucune formation spécifique n'a été organisée.

### Et aujourd'hui ?

Un autre projet a vu le jour sous l'égide de la Ministre Simonet, ministre de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit de concocter une nouvelle formation en collaboration entre l'université de Lille 3 et l'enseignement belge de Promotion Sociale pour ouvrir un master en interprétation LSFb-français dont une partie des cours aurait lieu en France, l'autre en Belgique.

En 2012, de nombreux acteurs de la communauté sourde de Belgique francophone, dont l'ABILS, se sont mobilisés pour déposer un projet au cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt, afin d'ouvrir une formation universitaire en cinq ans dans les hautes écoles de traduction francophones. L'ambition était d'organiser ce master à partir de septembre 2013, mais à l'heure où j'écris ces lignes, ce ne sera probablement pas le cas dans l'immédiat. Par contre ce qu'il est également intéressant de savoir, c'est que l'ouverture d'une formation en

cinq ans pour les interprètes français-LSFB permettra aussi à des personnes sourdes ou entendantes de se former en traduction français-LSFB (donc texte-support LSFb).

Marie-Dominique Simonet, quant à elle, a aussi promis l'ouverture d'un baccalauréat pour la formation des professeurs de langue des signes. Il verrait le jour en septembre 2013. Certaines questions liées à cette formation restent encore en suspens, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour découvrir ce qu'il en sera.

Enfin, le Comité de suivi de l'enseignement de promotion sociale a fait appel à plusieurs experts pour réformer l'enseignement de la langue des signes dans le cadre des cours de promotion sociale afin que ces derniers rentrent dans le cadre du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Un nouveau programme devrait alors voir le jour en 2014 dans tous les établissements de promotion sociale qui proposent un cursus en LSFb, et ce en incluant l'utilisation du SignWriting. Une formation pour les actuels enseignants de LSFb devrait être organisée par le Comité.

Enfin, en 2013 ou 2014, une formation complémentaire pour les enseignants bilingues français-LSFB devrait également être proposée. Il est question de 480 heures réparties sur deux ans en cours du soir. Cette formation viserait à combler les lacunes des enseignants qui dispensent en LSFb des matières autres que la LSFb elle-même. Elle concerne donc tous les enseignants qui se destinent à donner cours aux jeunes sourds en milieu scolaire, mais aussi aux adultes. Ainsi, ces professeurs pourront

s'approprier la pédagogie spécifique à l'enseignement à la personne sourde.

Ces nombreuses formations sont encore en cours de projet et doivent être finalisées pour pouvoir devenir réalité aux dates annoncées. Nous sommes nombreux à espérer qu'elles soient de qualité et permettent à leurs concepteurs d'atteindre les objectifs recherchés, objectifs qui se veulent à l'écoute des besoins de la communauté sourde.

### Et le tutorat, qu'est-ce dans tout ça ?

L'absence actuelle de formation d'interprètes en LSFb-français a conduit certaines associations, notamment les services d'interprétation pour sourds de Bruxelles et de Wallonie, ainsi que d'autres organisations, à explorer les possibilités de mettre sur le terrain des interprètes, en fonction des personnes diplômées de l'enseignement de promotion sociale de LSFb et qui soient un tant soit peu douées pour la réalisation d'une interprétation, bien que n'ayant aucune formation spécifique à leur actif. Certains d'entre eux ont adopté un système de tutorat où des interprètes professionnelles et reconnues comme telles, forment, à leur tour, les futurs interprètes. Si ce système en satisfait certains, il est vu par beaucoup d'autres comme une solution partiellement acceptable, qui ne doit rester que transitoire afin que cette formation basique ne devienne pas un substitut à une formation de haut niveau. Enfin, d'autres associations prônent l'emploi d'aides à la communication (un mot qui désigne ici des personnes titulaires du diplôme UF12 ou inférieur en langue des

signes et qui interprètent sans avoir reçu de formation en interprétation). Cette dernière solution divise la communauté sourde, certains estiment qu'il s'agit là d'un mal nécessaire, tandis que d'autres considèrent que cela équivaut à aller à l'encontre des droits des personnes sourdes à une information de qualité, laquelle ne peut être garantie que par une interprète considérée comme professionnelle.

Enfin, il y a un dernier point que l'on n'a pas encore pu aborder dans cet article: il s'agit de la Plateforme Christian François, qui est chargée, depuis sa création en 2008, d'encadrer la profession des interprètes LSFB-français à l'instar d'un ordre professionnel. Elle devait s'occuper entre autres, des questions de déontologie, de formation continue, de tutorat. Malheureusement, suite à diverses complications structurelles,

elle n'a que rarement pu se poser pour fournir une information complète à l'ensemble de la communauté sourde sur les détails de ses activités. Et pourtant, là aussi, nombreux sont les Sourds, les entendants et les interprètes qui espèrent que cette organisation qui vise à encadrer la profession des interprètes en langue des signes, deviendra forte et incontournable car elle répond à un manque éprouvé depuis longtemps.

## Ecrire la langue des signes, le faut-il vraiment ?

**En Belgique francophone, il y a les adeptes du SignWriting, un système de notation de la langue des signes, et ceux qui n'y adhèrent pas du tout. Quand on voit à quoi ressemble, esthétiquement, le SignWriting, on comprend mieux les seconds. Et si nous essayions aussi de comprendre les premiers ?**

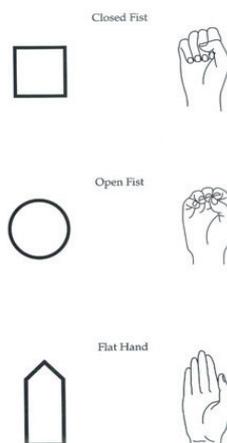
Le premier séminaire sur le SignWriting en Europe a eu lieu à la Kasterlinden School à Bruxelles en 2005. Ces deux journées ont permis à quelques personnes sourdes francophones d'acquérir le système de notation. Cependant, si l'apprendre est une chose, il faut aussi être convaincu de son utilité. Bruno Sonnemans, qui y a participé, en a parlé à Thierry Haesenne qui n'était que modérément intéressé. En tant que linguiste, celui-ci l'a appris mais comme il avait connaissance d'autres systèmes de notation, ne l'a pas tout de suite adopté.

Ce n'est que bien plus tard, alors que Thierry enseignait la langue des signes à l'Institut Libre Marie Haps, qu'il a pensé que transmettre quelques rudiments du SignWriting

à ses élèves pouvait s'avérer utile pour eux puisqu'ils éprouvaient des difficultés à noter les signes appris en cours. Parmi ses élèves, Cécile Beaufort, une enseignante à l'Institut Royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue (IRHOV) à Liège, se montre fort intéressée. Thierry répond à ses interrogations en lui procurant davantage d'informations sur le SignWriting et un petit cours particulier pour lui apprendre à bien l'utiliser. Elle commence à l'employer dans le cadre de ses cours à l'IRHOV. Là-bas, beaucoup de Sourds ont un faible niveau d'instruction et ont parfois des troubles associés en plus de la surdité. Leur difficulté à lire et à écrire est encore plus grande qu'ailleurs. Cécile pense qu'utiliser le SignWriting pourrait les aider. Et ce, pour deux raisons. Elle estime que

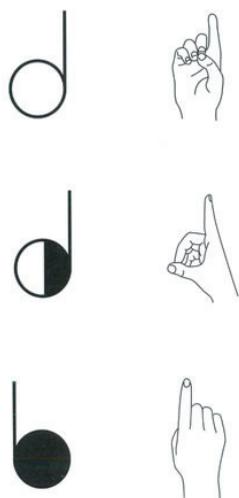
c'est un premier pas pour soutenir les élèves dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et que si les élèves acceptent une écriture propre aux Sourds, cela les aidera à mieux accepter le français écrit par après. L'expérience porte ses fruits, les enfants font des progrès notables.

De fil en aiguille, Sarra Nouri et Setina M'Bangu, deux éducatrices sourdes de l'école de Ghlin s'y intéressent et se forment au système

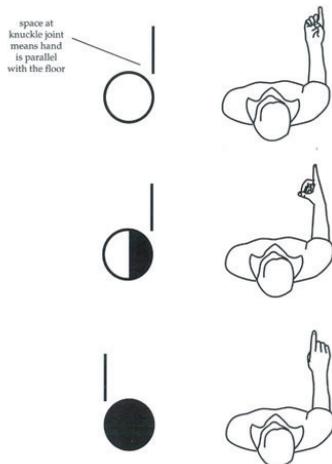


Les différentes configurations de la main sont représentées par une forme géométrique

### The "D" Hand



### The "D" Hand



Le mouvement vers le bas est représenté ainsi:



de notation. Malheureusement, le projet d'intégration du SignWriting aux cours n'a pas pu voir le jour.

En 2010, Bruno Sonnemans, devenu depuis, enseignant pour Ecole et Surdit , qui porte le projet de l' cole bilingue de Sainte-Marie   Namur, ressent le besoin d'utiliser le SignWriting. Il en parle au Conseil d'Administration, qui lui donne son accord. Dans le cadre des  changes p dagogiques entre l' cole bilingue de Toulouse et l' cole de Namur, il interroge les enseignants franais sur leur utilisation du SignWriting. L bas, le projet a  t  initi  mais a ensuite  t  abandonn , faute de professeurs comp tents sur le sujet. Et pourtant, pour le peu de temps que le syst me a  t  mis en place, les r sultats se sont fait sentir.

En novembre 2011, c'est le d but de l'int gration du SignWriting dans les classes bilingues   Namur. Le SignWriting permet de conserver, par  crit, l'int gralit  de la langue des signes et donc de l'utiliser dans les pr parations de cours des  l ves. Il permet aux  l ves de se d tacher du franais et d'avoir le recul m talinguistique n cessaire. Par exemple, le professeur demande   un  l ve de pr parer   la maison un expos  en langue des signes qu'il pr sentera en classe le lendemain. Chez lui, l' l ve pr pare son expos  et a besoin d'un syst me de notation. S'il  crit son expos  en franais ou avec des mots, il  prouvera davantage de difficult s   le restituer en langue des signes le lendemain en classe, parce qu'il se sentira contraint de suivre la grammaire et la syntaxe du franais. Le risque est qu'il m lange les deux langues grammaticalement (ce qu'on appelle, en linguistique, la glose). Le SignWriting permet de rester dans la langue des signes.

En outre, le fait de devoir noter en SignWriting ce qu'il signe force l' l ve   analyser la configuration, l'emplacement et l'expression, de son signe. Il doit  tre rigoureux et pr cis. Il va pouvoir avoir un recul sur sa langue et organiser sa syntaxe sur le papier.

Le syst me de notation SignWriting permet d'inscrire l'expression du visage du signeur sur le papier, de m me que la position du corps. Il int gre totalement le mouvement du signe, choses que ne font pas les dessins visant   repr senter un mot sign . En effet, l'expression en est absente, de m me que la position du corps et des  paules du signeur. Le SignWriting a  t  jug  comme  tant le syst me de notation le plus complet pour la langue des signes. D'autres syst mes de notation existent, comme la notation de Stockoe ou la notation de Hambourg,  galement appel e le syst me HamNoSys, mais ils sont davantage indiqu s dans le cadre de la recherche linguistique que celui de l'enseignement. Le SignWriting, quant   lui, est relativement facile   apprendre et ce m me pour des enfants. Dans les classes bilingues, une premi re immersion se fait d s la maternelle, comme pour l' crit alphab tique. Des codes  crits existent pour les configurations, les mouvements, les expressions, la position du visage, du corps et des mains,...

Quelques bases du SignWriting ont  t  enseign es lors d'un s minaire destin  aux enseignants des cours de langue des signes qui a eu lieu en juillet 2011. D'apr s Thierry Haesenne, ce syst me sera probablement int gr    la refonte du programme des cours de langue des signes en promotion sociale, qui doit  tre effectif d s la rentr e de septembre 2014. En effet,

ce nouveau programme doit répondre aux exigences du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) qui impose la présence des quatre compétences (savoir écrire, savoir lire, savoir dire, savoir écouter). L'introduction du SignWriting fournit une solution pratique et intelligente à l'acquisition des compétences de savoir écrire et savoir lire en langue des signes. Les avantages d'intégrer le SignWriting aux cours de langue des signes sont les suivants : possibilité de développer des supports pédagogiques écrits, fournir un système de notation des signes appris en cours, permettre les échanges de notes et de cours entre étudiants, pouvoir inscrire et donc mémoriser et travailler la grammaire de la langue des signes. Cependant, une grande majorité des professeurs actuels étant ignorants du système du SignWriting, Thierry Haesenne, qui est chargé, de même que d'autres enseignants, de réformer le programme de promotion sociale, pense qu'une formation au SignWriting va devenir plus qu'urgente.

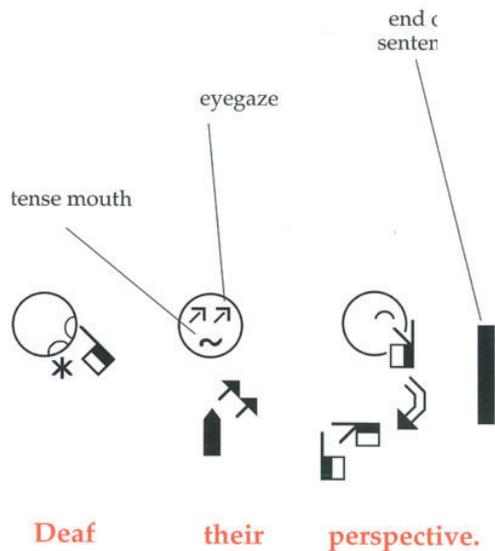
C'est à Valérie Sutton, une danseuse et chorégraphe américaine, que l'on doit ce système de notation. Elle l'a d'abord développé pour noter les mouvements de danse, le « Sutton DanceWriting ». Il a ensuite été adapté aux langues des signes sous l'impulsion de chercheurs danois. Depuis, il est utilisé dans plus de 30 pays à travers le monde car il permet de noter toutes les langues des signes à l'instar de l'alphabet romain qui permet d'écrire une large majorité de langues parlées. Valérie Sutton souhaitait que le SignWriting ne fasse pas l'objet de droits d'auteur. Ainsi, il n'y a pas de droits d'auteur développés sur les outils pédagogiques qu'elle a conçus

pour l'enseigner et la philosophie de ses formations était qu'elles soient toujours gratuites. Elle demande donc aux formateurs de respecter cette philosophie. Attention, cela ne veut pas dire pour autant que les vidéos accompagnées de SignWriting sont exemptes de droits d'auteur.

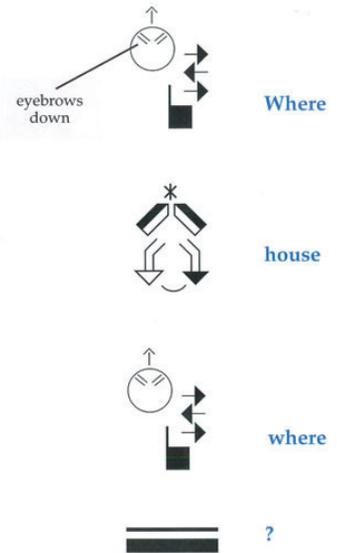
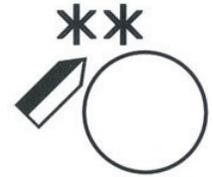
Thierry Haesenne qui a contribué à la rédaction de cet article, de même que Bruno Sonnemans, confient leur sentiment que le SignWriting pourrait aussi constituer un avantage politique. Il permettrait de défendre la langue des signes comme une langue complète, dans la mesure où elle dispose d'un système d'écriture et qu'il est désormais possible d'en conserver des traces écrites. Elle ne serait plus simplement une langue à transmission orale et dès lors susceptible de disparaître trop facilement.

À droite et ci-dessous, ce sont des phrases en SignWriting. Celle de droite est écrite verticalement avec une barre en dessous qui signifie la fin de la phrase. Celle du dessous est écrite horizontalement avec cette même barre. La première est une question, pas la deuxième.

Les visages représentés en signwriting reprennent aussi l'expression adéquate qui va donner du sens à la phrase ou à la question.



ICI on montre que la main touche le côté gauche de la tête et tapote deux fois. Ici c'est le signe de «savoir».



Ces illustrations sont tirées d'un livre pédagogique en anglais visant à enseigner les bases du SignWriting.

Bien entendu, ce n'est ici qu'un tout petit aperçu vous permettant d'en comprendre le principe général.



## Le colloque du 20 octobre à Liège, des solutions pour un enseignement adapté.

**Ce samedi 20 octobre, tout le monde s'est mis sur son trente-et-un pour assister au colloque « l'apprentissage chez les Sourds : une nouvelle ère ». Cette journée considérée comme importante pour la communauté sourde, a eu lieu à l'Université de Liège.**

Ce samedi-là, l'équipe de Frontrunners 8 était au rendez-vous, de même que bon nombre d'étrangers. Le sujet n'a pas manqué de les intéresser, et pour cause, ce n'est que tous les dix ans qu'un tel colloque est organisé en Belgique. En 2002 déjà, un colloque intitulé « Parle-t-on sourd? Quelle(s) langue(s) choisir pour l'enseignement et la formation des sourds ? » avait été mis en place par les Ateliers du Monceau qui ont sollicité les associations phares\* pour renouveler l'aventure en 2012. L'objectif était et reste de faire le point sur la situation de l'enseignement en langue des signes dans notre Belgique francophone. Alors qu'en 2002 l'enjeu était d'introduire la langue des signes dans les apprentissages, aujourd'hui les enjeux sont de la considérer comme un droit ainsi que de promouvoir une solution d'enseignement qui soit équilibrée tant sur le plan social et humain que sur les apprentissages pour les jeunes sourds.

Au début de la journée, les participants au colloque ont eu droit à une

intervention de la Ministre Simonet qui a retracé les grandes lignes des avancées législatives réalisées en matière d'enseignement. Suite à cette intervention, Maurice Hayard a présenté un bref descriptif des moyens de communication utilisés et utilisables par les personnes sourdes. Enfin, la matinée s'est poursuivie par une série de témoignages de jeunes sourds plus intéressants les uns que les autres.

Nicolas Duchêne nous a fait part de sa découverte des nombreuses embûches qui se posent à l'étudiant sourd qui souhaite, ne serait-ce que commencer des études universitaires. En effet, il se trouve sans interprètes pour poursuivre ses études d'ingénieur. Il nous a aussi présenté l'implant comme étant l'objet d'un argumentaire un peu faible et a souligné le paradoxe des multiples interventions en faveur de l'implant alors qu'il n'y a pas d'interprète qualifié permettant à l'enfant implanté de faire des études.

Alice Leisendorf, elle, au travers de son parcours, nous a témoigné de la

difficulté pour les personnes sourdes d'étudier à l'étranger et du manque de financement nécessaire pour ces étudiants. En effet, les bourses Erasmus s'avèrent insuffisantes pour couvrir les besoins d'un étudiant en situation de handicap.

Gauthier Raes nous a parlé de l'interprétation en Langue Parlée Complétée qui est d'usage dans bien des services d'aide et de soutien pédagogique. Pour lui, ce type d'interprétation est très désagréable à suivre et demande davantage d'efforts à l'enfant sourd que l'interprétation en langue des signes. Il nous a présenté l'école des entendants comme étant moins motivante que l'école spécialisée pour Sourds, elle serait plus difficile à vivre du point de vue des relations sociales. Il a également témoigné de la difficulté d'établir un choix, soit pour l'un, soit pour l'autre type d'enseignement, aucun des deux n'étant réellement adapté.

Danitza Athanassiadis a dressé un bilan similaire à celui de Gauthier, la difficulté étant aussi de choisir entre



l'une ou l'autre école. Elle a aussi parlé du gain, très mitigé, apporté par l'implant cochléaire. Elle souligne ses inconvénients. Selon son expérience, il est loin d'être une solution miracle et il serait souhaitable de mettre plus l'accent sur les méthodes d'apprentissage plutôt que sur ce dernier.

Pierre Delforge, s'il nous a livré son parcours, il a aussi abordé sa situation professionnelle en tant qu'enseignant au sein d'une école spécialisée pour Sourds. De même, il dénonce la situation discriminatoire et le manque d'aménagements adaptés aux

et considère que le nombre d'efforts à fournir est plus qu'anormal. Elle a également fait part du besoin réel de services d'accompagnement adaptés et d'interprètes disponibles.

Nicolas Vanderhaeghen, lui, a souligné l'importante différence existante entre le niveau de scolarité des entendants et celui des Sourds et, tout comme Pierre, il apporte la preuve qu'on peut la dépasser pour s'épanouir ensuite dans sa situation professionnelle.

Marie Zegers de Beyl a aussi insisté sur la difficulté de vivre une scolarité en intégration, particulièrement du point de vue des relations sociales. Elle apporte également un témoignage important au travers de son parcours en vue de devenir professeur de français en langue des signes. Alors qu'elle était déjà bonne bilingue français-LSFB, elle a choisi de poursuivre des études à l'université Paris 8 pour approfondir ses connaissances sur la langue des signes, ses subtilités, avoir le recul métalinguistique

nécessaire à l'enseignement, ainsi que la pédagogie nécessaire et indispensable à l'enseignement de et/ou en langue des signes. Elle a ensuite décroché un master en langues romanes, en linguistique ainsi que l'agrégation exigée pour enseigner. Elle souligne aussi l'importance pour les jeunes sourds de disposer de modèles de professeurs sourds. Elle estime qu'il est anormal pour nous, les Belges, de devoir se rendre à l'étranger pour acquérir des compétences en langue des signes, pour trouver des modèles d'enseignants. Pour sa part, deux diplômes sont nécessaires. Pour être professeur de français en langue

des signes, le diplôme de professeur de français ne suffit pas., il faut aussi celui de professeur en langue des signes. Par son témoignage, Marie met en lumière la nécessité absolue d'une qualification adéquate pour les enseignants, non seulement dans les écoles spécialisées, mais aussi pour les futurs professeurs en langue des signes de l'enseignement supérieur ou universitaire.

Amandine le Maire a surtout mis l'accent sur l'importance de la connaissance de la culture sourde, sur la considération de la personne sourde en tant que porteuse d'une identité, sur la surdité en tant que richesse. Un rappel très authentique et qui devrait faire partie de la réflexion lors de la construction des apprentissages pour les personnes sourdes. Enfin elle a aussi insisté sur l'importance de transmettre la langue des signes aux tout petits et aux professionnels entendants travaillant pour les personnes sourdes.

Les débats après les témoignages ont permis de soulever de nouvelles problématiques. Une personne, appuyée par d'autres, a insisté sur le besoin impérieux de formation pour les interprètes. D'autres ont aussi souligné que c'est grâce au LPC que bon nombre de témoins ont réussi à poursuivre des études de haut niveau et qu'ils n'en avaient pas attesté lors de leur témoignage. Le problème actuel, a répondu une témoinsante, n'est pas de remettre en question l'usage du LPC mais bien de sa méthode d'application. Malheureusement, les échanges n'ont pu se poursuivre.

L'après-midi fut tout aussi enrichissant que la matinée pour le public. La FFSB-Jeunes a présenté un exposé qui s'est terminé par une vidéo que bien des personnes ont



enseignants sourds dans des écoles dites spécialisées. Une dénonciation qui s'est sans doute faite pour la première fois en public, bien qu'elle soit souvent entendue dans la sphère privée. Enfin, Pierre nous a aussi démontré les capacités que possèdent les Sourds à poursuivre des études et à obtenir des diplômes malgré le retard catastrophique accumulé lors de leur scolarité en enseignement spécialisé.

Vanessa Picron est en troisième année d'assistante sociale. Elle a parlé, elle aussi, des difficultés éprouvées par les jeunes sourds pour poursuivre des études universitaires

qualifiée de « fantastique ». On y voit un enfant sourd âgé de huit à vingt-quatre mois filmé par ses parents sourds. Il s'exprime aisément en langue des signes, comprend, formule et compose des phrases, comprend un livre d'images, ... à un âge où généralement les enfants entendants ne parlent pas encore ou commencent seulement à formuler des mots. Enfin, l'association a aussi rappelé, exemples à l'appui, quelles peuvent être les dérives des implantations massives au détriment d'un bon enseignement en langue des signes.

Johan Verstraete a ensuite, à son tour, témoigné, en tant qu'ancien étudiant de Gallaudet. Il nous a raconté qu'après un parcours oraliste, il a acquis la langue des signes et découvert son identité de Sourd à l'université de Gallaudet, de même qu'appris l'anglais, une matière pour laquelle il n'existe pas non plus d'enseignement performant pour les Sourds en Belgique. Il a confié que connaître la langue des signes et prendre conscience de son identité de Sourd, a été un tremplin pour la suite de ses études et pour sa vie professionnelle. Pour lui, en Belgique, on ne stimule pas suffisamment les élèves sourds et il reste de nombreux progrès à effectuer en matière d'égalité des chances et de traitement. Ce dernier point a aussi été relevé par bon nombre d'autres témoins dans la matinée.

Ole Verstergaard est co-fondateur de la formation au leadership qu'est le programme Frontrunners au Danemark. Il nous a livré un exposé très intéressant sur la réflexion qui sous-tend la formation et les compétences acquises par les

étudiants. Pour lui, les personnes sourdes qui veulent se prendre en main et être actrices de changement dans leurs pays respectifs doivent travailler sur leur bagage relationnel, sur leur capacité à faire passer des idées, à se respecter à et respecter les autres, à maîtriser et gérer cette « colère intérieure », à développer leurs capacités à innover, à dégager de nouvelles stratégies, ... Au cours de l'exposé, on découvre que la formation est très axée sur le développement personnel, lequel ne semble pas être suffisamment pris en compte dans les apprentissages d i s p e n s é s actuellement aux Sourds.

Ensuite, Jean Przyklek et Jérôme Hanoteau ont présenté leurs projets respectifs d'enseignement bilingue, au Bénin pour le premier et en Belgique, à Namur pour le second. Nous connaissons déjà le sujet puisque nous l'avons évoqué dans le Sournal n°115.

Enfin, pour clôturer la journée, plusieurs personnalités politiques se sont exprimées. Nicole Maréchal, ancienne Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé (1999-2004), s'est exprimée sur la reconnaissance de la langue des signes en 2003. Son exposé a été très apprécié par une majorité de Sourds car ils ont eu l'impression d'être face à une personne qui comprenait bien le fond du problème de leur communauté.

Eric Moens, représentant du Ministre wallon de l'Emploi et de la Formation, a aussi fait le bilan des avancées réalisées en matière d'intégration de la langue des signes dans les procédures d'aide à l'embauche. Pour terminer, le Ministre Marcourt a annoncé qu'il ferait de la problématique des interprètes l'une de ses priorités. Isabelle Hulin, de l'Association Belge des Interprètes en



Langue des Signes en a profité pour rappeler l'urgence de reconnaître la profession. La question de l'existence des professeurs compétents pour mettre en place sa formation a été soulevée par le public, les uns arguant qu'il n'y a pas de professeurs, d'autres que si, ...

Nous étions nombreux à être ressortis du colloque avec le sentiment d'avoir passé une belle journée, que beaucoup de choses ont été dites, qu'il y avait beaucoup d'authenticité dans les interventions, à quelques exceptions près, ... mais tout aussi nombreux à espérer que ces réflexions donneront lieu à quelque chose de concret.

\*Le colloque a été organisé par : L'apedaf - FFSB-Jeunes - FFSB - Les Ateliers du Monceau - Le Serclé - Surdimobil - Ecole et Surditité - A.N.A.H. - Le Rotary Club de Liège.



## La Demeure du Papillon, la maison d'un rêve



**Qu'un couple de personnes sourdes ouvre deux chambres d'hôtes dans leur maison, ce n'est pas chose courante, mais Sébastien et Marine l'ont fait !**

Lorsqu'ils ont acheté leur maison n°34 rue des Brasseurs à Mouscron, Sébastien et Marine ont eu un vrai coup de foudre ! En effet, cette demeure de caractère de la fin du 19e siècle au style néoclassique avait tout pour plaire et très vite, ils ont eu l'idée d'aménager les deux chambres du deuxième étage en chambres d'hôtes. Ils n'ont pu lancer ce projet qu'il y a deux ans seulement et le voilà enfin concrétisé. Ces chambres d'hôtes sont les premières à être ouvertes dans la ville de Mouscron. La maison est située en plein centre-ville, à dix minutes de la gare et à cinq minutes de l'office de tourisme. Au grand bonheur de Sébastien et Marine, elle a déjà été classée «trois épis» par le Ministère wallon du tourisme. C'est une belle récompense avant même son ouverture ! Il y a de quoi, car elle est décorée avec le plus grand soin.

Le nom « la Demeure du Papillon »

fait référence aux somptueux vitraux qui ornent le salon et le hall. La décoration est faite de fleurs, de style classique avec une touche de modernité. En grand passionné d'art floral, Sébastien Brusselmans a décoré le jardin avec le plus grand soin, s'inspirant des jardins italiens, japonais et anglais. La configuration des lieux propose deux chambres et une salle de bains. Elles ne peuvent donc être louées qu'à une famille ou deux couples d'amis.

Un site internet, conçu par Sébastien, en présente l'originalité, les services proposés et les tarifs. Nous vous invitons à le découvrir : [www.lademeuredupapillon.com](http://www.lademeuredupapillon.com). Vous trouverez aussi une vidéo en langue des signes réalisée par Sébastien dans l'actualité suivante du site de la FFSB : <http://www.ffsb.be/node/272>.

Ces chambres d'hôtes, c'est un rêve qui est devenu réalité. Sébastien et Marine n'ont pas craint les longues démarches à effectuer malgré leur surdit . La maison du Tourisme de Mouscron s'est montr e enthousiaste et les a soutenus. En

effet,   Mouscron, le tourisme est en plein d veloppement, de par la proximit  de plusieurs autres grandes villes. S bastien souhaite d'ailleurs aussi y d velopper et promouvoir le tourisme accessible aux Sourds. Le mus e du Folklore   Mouscron se trouve dans la m me rue et propose plusieurs ateliers de l' poque 1900   d couvrir sur demande. Par ailleurs, la ville est situ e   proximit  de Lille. L'association fran aise «Signes de Sens» y organise des visites culturelles ainsi qu'aux alentours.

Aujourd'hui, S bastien est heureux de nous annoncer qu'il poss de toutes les autorisations n cessaires et que vous pouvez investir les lieux... mais attention, les r servations ne se font que par e-mail ! Accueil en langue des signes garanti !

## AWIPH : offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer.

**Echanger, communiquer avec d'autres personnes, être compris ou encore être informé sont des besoins essentiels pour tout un chacun. Pour y répondre, l'AWIPH travaille au quotidien et met en œuvre des actions qui offrent aux personnes en situation de handicap la possibilité de s'exprimer.**

### Amplifier les activités porteuses de l'Agence...

Grâce à son site internet, l'AWIPH met tout en œuvre pour rendre l'information la plus accessible possible au plus grand nombre, notamment en proposant des documents en version « PDF accessible » ou encore en version « facile à lire ». Ainsi, afin que les internautes trouvent rapidement et précisément l'information qu'ils recherchent, l'AWIPH se mobilise toujours plus pour organiser et mettre en accès public toute la matière et les renseignements dont ils ont besoin.

A travers des actions de sponsoring et de partenariats, l'AWIPH soutient également de nombreuses initiatives portées par des associations et services actifs dans le monde du handicap tels que des manifestations sportives, des colloques ou encore des rencontres culturelles. Elle se mobilise en participant à des événements qui permettent de sensibiliser le grand public à la culture des personnes sourdes et malentendantes. Ainsi, cette année, l'AWIPH était présente à la Journée Mondiale des Sourds et à la Sign Mob organisée dans le cadre du 3

décembre, journée internationale des personnes handicapées. Afin de rendre les activités les plus accessibles possibles, l'AWIPH donne des conseils en la matière et sensibilise les organisateurs. L'AWIPH met aussi un point d'honneur à soutenir des événements « full accessible » comme ce fut le cas avec le « Malsaméco Festival », qui a réuni des artistes d'univers différents autour de modes d'expression tels que l'art, le chant, la musique ou encore le théâtre. Durant le festival, les scènes étaient en effet équipées de boucles à induction afin de garantir une écoute confortable aux personnes avec une déficience auditive. Une traduction gestuelle était aussi prévue.

Afin d'assurer l'accès aux informations pour tous, l'AWIPH veille à ce que les vidéos qu'elle diffuse soient disponibles en version sous-titrée. C'est notamment le cas de l'émission « Handiversité », magazine télévisé consacré au handicap, produit en partenariat avec l'AWIPH et diffusé sur les 12 télévisions locales de Wallonie et de Bruxelles. Le nouveau film de présentation de l'Agence sera également sous-titré pour les personnes sourdes et malentendantes.

L'AWIPH propose à ses agents



Les agents de l'AWIPH participant à la formation langue des signes.

des formations en langue des signes. L'objectif est d'avoir au moins une personne dans chaque bureau régional et à l'accueil de l'Administration centrale qui puisse signer et garantir ainsi le meilleur accueil possible aux visiteurs. Ces journées de formation sont données par deux formateurs sourds venant de l'asbl Passe Muraille. Durant les premiers modules, les agents sont sensibilisés à la langue des signes et en apprennent les bases (maîtrise de l'alphabet).

Lors des modules suivants, les groupes plus avancés participent alors à des tables de conversations.



Giovaninna Pascale est hôtesse d'accueil à l'Administration centrale de l'AWIPH, elle suit la formation en langue des signes organisée au sein de

l'Agence : « Pour moi, il s'agit avant tout de respect pour les personnes sourdes et malentendantes. Je souhaitais pouvoir les renseigner lorsqu'elles se présentaient à l'accueil. Grâce à la formation, je comprends mieux la culture sourde et je connais désormais les bases de la langue des signes. Je peux ainsi mieux réagir lorsque que je suis face à un interlocuteur sourd ou malentendant. ».

### ...tout en mettant l'accent sur des actions innovantes.

De nombreuses nouvelles actions seront mises en place au sein de l'AWIPH dans les prochains mois. Parmi elles, on peut par exemple citer :

L'AWIPH compte poursuivre les formations données en langue des signes tout en permettant aux agents de participer à d'autres modules proposés en dehors de l'Agence, par des prestataires externes. Des partenariats seront également créés quant à l'utilisation de nouvelles technologies pour apprendre la langue des signes.

Un état des lieux sera également réalisé afin

de repérer les agents de l'AWIPH qui signent. Ces agents deviendront les « personnes relais ». Un répertoire sera ensuite constitué et diffusé à la fois sur le site internet et dans les publications de l'Agence pour les personnes sourdes et malentendantes ainsi qu'au sein des associations qui souhaitent rentrer en contact avec elles.

Afin d'améliorer toujours plus l'accessibilité, les informations essentielles seront disponibles sur le site internet en version vidéo avec traduction gestuelle. Les colloques organisés par l'Agence seront systématiquement signés.

En matière de recrutement, la connaissance de la langue des signes sera prise en compte dans les critères d'engagement des agents de terrain de l'AWIPH.

Des webcams seront installées sur les ordinateurs des agents des bureaux régionaux afin de pouvoir signer et communiquer avec les personnes sourdes et malentendantes.

Enfin, l'action de l'Agence n'a de sens que si elle se fait en collaboration avec les associations du secteur. Au travers de notre site internet, notre magazine « Parlons-En » ou encore notre émission « Handiversité », nous invitons les associations, qui souhaitent faire connaître leurs actions, à partager leurs initiatives. A bientôt dans nos colonnes !



Agence Wallonne  
pour l'intégration  
des Personnes Handicapées

[www.awiph.be](http://www.awiph.be)





## Coup d'œil sur l'avancement des réformes

**Le travail sur les lois, ça prend du temps et ce n'est pas très visible. Mais c'est un moyen d'action qui peut entraîner de grands changements dans la vie de tous les jours. C'est pourquoi la FFSB fait attention aux nouvelles lois ou aux réformes (des changements de lois) qui peuvent particulièrement concerner les personnes sourdes.**

### Un texte en discussion

## Le décret Inclusion

**Voici un moment déjà que nous parlons du décret concernant l'inclusion des personnes handicapées en région de Bruxelles-Capitale. Ce décret aborde beaucoup de domaines différents : les services d'accompagnement, les lieux de vie, le matériel technique, ... Et bien ça y est : il y a un premier texte de décret. Il est encore provisoire : cela s'appelle un avant-projet.**

### Une présentation

Le 23 novembre dernier, le service animation a organisé une présentation de l'avant-projet de décret à la Maison des Sourds de Bruxelles. Nous avons pu voir les différents chapitres de ce texte. Il faut savoir qu'un décret est l'équivalent d'une loi : c'est un texte général. Le décret Inclusion donne les idées générales, la manière dont le secteur du handicap va être organisé à Bruxelles, mais il ne règle pas tous les détails. Cela se fera dans d'autres textes, les arrêtés d'application.

Comme son nom l'indique, un arrêté d'application est un texte qui applique un décret, c'est-à-dire qu'il dit comment les idées du décret doivent être mises en place de manière concrète.

Par exemple, l'avant-projet de décret parle d'intervention financière dans le coût des aides matérielles (cela veut dire que le service PHARE paie pour du matériel dont les personnes handicapées ont besoin) mais il ne dit pas pour quel matériel et pour quel montant. Ces précisions seront expliquées dans un arrêté d'application.

Le texte a été envoyé au Conseil consultatif des personnes handicapées. Ce conseil se compose de personnes qui représentent et/ou travaillent dans le monde du handicap. Un groupe de travail s'est réuni pour analyser le texte et remettre un avis. Cet avis est consultatif, et pas contraignant : cela veut dire que la Ministre n'est pas obligée de le suivre. Mais c'est l'occasion pour elle d'avoir l'avis du secteur. L'avis est aussi joint au dossier envoyé au Parlement.

Comme nous avons organisé des ateliers pour que les personnes sourdes participent, la FFSB a été invitée au groupe de travail en tant qu'expert. Nous y avons participé et, avec les autres représentants, nous avons lu le texte attentivement.

### Des nouveautés ?

Oui, il y a de nouvelles choses dans le décret. Bien sûr, il ne chamboule pas tout. Mais il y a des nouveautés, comme le service de loisirs inclusifs, ou le service préparatoire à la formation professionnelle (un service pour suivre une formation pour se mettre à niveau, pour pouvoir suivre une formation professionnelle après) Il y a aussi une place pour les activités de bénévolat, individuelles et collectives. L'idée de label apparaît également.

Il est encore trop tôt pour se faire une idée précise : le texte n'est pas définitif et il est très général. Le texte est encourageant, il permet des choses. Il faudra donc continuer





le travail lors de l'élaboration des arrêtés d'exécution. Nous organiserons des ateliers sur ces thèmes, comme nous l'avons fait pour le décret. Lorsque le décret sera au Parlement bruxellois, nous y organiserons une activité, pour mieux comprendre comment fonctionne cette institution.

## Les pensions pour personnes handicapées

**Voici une autre loi très importante. C'est une loi fédérale : cela veut dire qu'elle concerne toute la Belgique. Ici, c'est des pensions dont il est question.**

### Le secrétaire d'état demande son avis au secteur du handicap

Dans le Sournal d'octobre 2012, nous vous parlions de la concertation lancée par M. Courard, secrétaire d'état. Il a envoyé, en juin 2012, un courrier aux associations, demandant aux personnes de donner leur avis sur le système d'allocations pour personnes handicapées. Dans le monde de la surdité, trois ateliers ont été organisés. A Hotton (FFSB – SAHMO) le 4 septembre, à Tournai (ASMT) le 25 septembre, et à Bruxelles (FFSB – Info Sourds) le 12 octobre. La FFSB remercie tous ses partenaires pour ce beau travail. La FFSB a rédigé un rapport de cette concertation et l'a envoyée au cabinet du secrétaire d'état.

Récemment, celui-ci a publié le rapport de tous les avis. La FFSB n'était pas la seule à avoir répondu, puisqu'il y a eu près de 300 contributions ! Ce rapport fait 60 pages ; nous réfléchissons à une manière de le rendre accessible en langue des signes.

Une enquête scientifique sur l'efficacité des allocations  
L'université de Louvain a mené une enquête scientifique sur l'efficacité des allocations pour éviter la pauvreté des personnes handicapées. Les scientifiques ont présenté les résultats de l'étude le 6 décembre. Ils montrent que le risque de pauvreté est bien présent chez les personnes handicapées.

Lors de la discussion, un expert a dit que le système d'évaluation actuel pose des problèmes de validité. C'est aussi ce que les personnes sourdes ont dit dans les ateliers: elles trouvent que l'évaluation n'est pas adaptée.

La création d'une loi ou d'un décret prend du temps. Comme pour une série télévisée, nous vous disons donc: à suivre... Vous souhaitez plus de renseignements, ou organiser une activité sur ces sujets avec nous ? N'hésitez pas : [education.permanente@ffsb.be](mailto:education.permanente@ffsb.be)



L'une des tables rondes organisées autour de la réforme des allocations : Hotton le 4 septembre dernier.

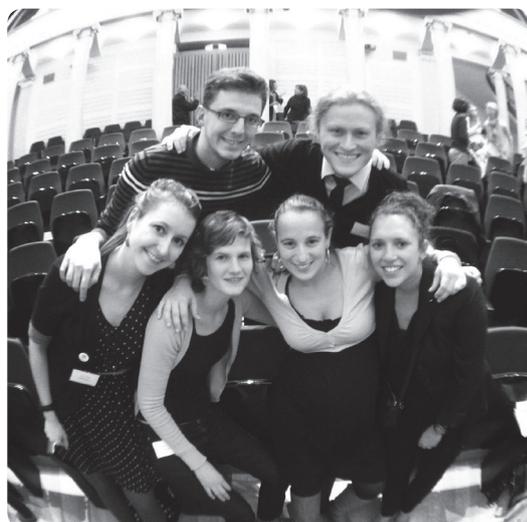
L'atelier d'information du 23 novembre dernier sur l'avancement du décret Inclusion.



## La Journée Mondiale des Sourds le 22 septembre 2012

Le samedi 22 septembre 2012, la FFSB-Jeunes et la FFSB ont collaboré afin de faire de la journée mondiale des sourds un événement une fois de plus incontournable. C'est à Louvain-la-Neuve qu'animations, conférences, rencontres et échanges étaient au rendez-vous cette année !

Comme chaque année, la FFSB-Jeunes a animé la Chansigne durant le cortège qui a déambulé dans la ville. Nous étions comme toujours très émus de voir les jeunes, très actifs, qui participaient au cortège en suivant notre chansigne. Daniel Abbou, célèbre présentateur sourd, de l'émission « l'œil et la main », bien connu des sourds, était le parrain de cette journée exceptionnelle. Il a souligné l'importance de montrer une image positive du monde de la surdité. Comme en matinée, après un lâcher de ballons turquoise, chacun a pu visiter les stands mis en place par les différentes associations. La journée s'est joliment clôturée par la projection du film « Au-delà du silence ». La FFSB-Jeunes, très satisfaite de sa bonne collaboration avec la FFSB, vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle belle journée mondiale des sourds !



## Le Symposium le 20 octobre 2012

Avec la collaboration des Ateliers du Monceau, la FFSB-Jeunes a mis en place un symposium qui a eu lieu le 20 octobre dernier. Pendant plus d'un an, elle s'est réunie avec différents partenaires pour réfléchir aux diverses modalités de réalisation de ce symposium ; son titre « La nouvelle ère des sourds » fait référence à la notion démontrée en 2010 à Vancouver. Ainsi, la FFSB-Jeunes et le Serclé se sont chargés de suivre de près les différents témoins qui ont exprimé leurs parcours scolaires. Comme on l'espérait, la journée fut une réussite. L'instauration d'une accessibilité pour les personnes sourdes-aveugles (porteuses du Syndrome d'Usher) était une première (pour plus d'informations, voir page 24 de ce numéro).



## La FFSB-Jeunes au séminaire d'EUDY à Groningen les 2-3 novembre 2012

Début novembre, nos représentants, Christophe et Julie, ont participé à un week-end à Groningen, aux Pays-Bas pour assister au premier séminaire organisé par l'EUDY. Ce séminaire de deux jours était focalisé sur les recherches de subsides au niveau européen. Deux conférenciers internationaux étaient invités. La première, Annika Pabsch, membre de l'EUDY, nous a expliqué la façon de procéder pour obtenir des fonds au niveau européen. Le second conférencier, Kasper Bergmann, nous a présenté la meilleure méthode d'argumentation dans les lettres de motivation. Les associations de jeunes sourds du Danemark, de la Finlande et des Pays-Bas ont présenté, chacun à leur tour, leurs expériences de recherche de fonds et de subsides.

Pendant ces deux jours, les représentants des diverses associations nationales de jeunes sourds venant de toute l'Europe, telle la FFSB-Jeunes, ont partagé leurs expériences et exprimé leurs différents points de vue. Le week-end s'est terminé par une cérémonie de gala pour fêter les 25 ans de l'EUDY. Leur groupe de travail en charge de l'histoire a réalisé une courte présentation de l'EUDY avec l'intervention vidéo des quelques membres fondateurs d'il y a 25 ans! Ce fut donc un moment magique réunissant les jeunes de toute l'Europe.



## Formation au BIJ le 7 décembre 2012

Le 7 décembre dernier, la FFSB-Jeunes a participé à une formation au BIJ – Bureau International de la Jeunesse – afin de connaître les procédures à suivre pour obtenir des subsides permettant de réaliser des projets et des activités.

Le BIJ a financé cette formation. Il a permis à tout le comité de l'EUDY (présent en Belgique), à la FFSB-Jeunes ainsi qu'à quelques membres de Pivisual d'y assister.

Riche en informations, cette journée a fait émerger chez nous des tas de projets qui nous semblent devenir enfin possibles et réalisables grâce au soutien et aux encouragements du BIJ, incitant les jeunes à bouger ! Comme le dit si bien leur slogan, « Faut qu'ça bouge ! »





## Conférence par Coco le 1er décembre 2012

Nous espérons que la conférence de Coco va donner suite à de nombreux projets et permettra dans le futur, une collaboration entre Sourds et sourds-aveugles pour créer des associations de sourds-aveugles aussi bien du côté néerlandophone que francophone et pour ensemble, défendre leurs droits.

Nous connaissons le problème actuel de la formation des interprètes, mais il est indispensable de penser également aux Sourds-aveugles lorsque ces formations sont mises en place : les futur(e)s interprètes devront être formé(e)s, non seulement à l'interprétation signée, mais aussi à l'interprétation tactile !

**L**e samedi 1er décembre s'est déroulée une superbe conférence réunissant tous les Sourds et les sourds-aveugles en une seule et même communauté.

Cela faisait longtemps que la FFSB-Jeunes planifiait cette conférence avec Coco, une invitée spéciale. Mais qui est donc cette personne portant le nom d'un fruit ? Christine Roschaert – mieux connue sous son pseudonyme Coco – est une sourde-aveugle notoire dans la communauté des Sourds et sourds-aveugles. Elle en a fait du chemin, cette jeune femme !

Depuis sa découverte du syndrome d'Usher et l'acceptation de sa cécité progressive, elle a commencé à créer des projets dans le monde pour soutenir les Sourds-aveugles. Aujourd'hui, elle peut punaiser 47 pays sur sa carte du monde, où elle a laissé une trace mémorable. En effet, elle y a créé des associations pour sourds-aveugles, donné des conférences, informé le public. Elle s'est également battue pour les droits des sourds-aveugles et a réalisé bien d'autres choses encore. Actuellement, elle poursuit son grand projet au Népal, initié il y a 2 ans déjà.

C'est grâce à un partenariat entre les quatre associations, FFSB-Jeunes, FFSB, Jong-Fevlado et Fevlandoque Coco a pu être accueillie en Belgique, dans les locaux de la Fevlado à Gand, pour une après-midi de conférence sur les thèmes « Sourd-aveugle » et « Comment construire une communauté de Sourds-aveugles ? ».

Plus de 140 personnes étaient présentes. Parmi elles, 31 sourds-aveugles. Un panaché d'interprètes était présent dans la salle pendant la conférence : interprètes en signes internationaux, LSFB, VGT, parlé, sans oublier les interprètes tactiles, qui assistent les sourd-aveugles !

Coco nous a expliqué sa vie, les obstacles qu'elle a rencontrés, ses découvertes et ses expériences vécues lors de ses nombreux voyages. Elle nous a aussi parlé des leaders sourds-aveugles que nous devons admirer dont Hellen Keller, bien connue mais aussi de bien d'autres. Et il y en a eu depuis 75 ans !

Sa conférence nous a appris la différence entre la communication tactile et haptique.

### Qu'est-ce que la communication haptique ?

La communication haptique se compose de signes/signaux tactiles décrivant





par signaux tactiles. De cette manière, la personne sourde-aveugle est informée de son environnement (qui est assis à côté d'elle, qui sont les personnes présentes dans la salle, qui prend des notes, qui dort, ...). N'ayant dans son champ visuel que l'interprète en langue des signes, les informations données par l'interprète haptique très importantes pour elle.

**Pourquoi la communication haptique est-elle si utile pour les personnes ayant une double déficience sensorielle : la surdicécité ?**



l'environnement. Les signes sont transmis tactilement sur le dos, le bras, le dos de la main, les genoux, voire par un coup de pied donné à la personne sourde-aveugle. Les signaux haptiques ne sont pas utilisés dans d'autres parties du corps.

La plupart des signes haptiques trouvent leur origine dans les langues des signes conventionnelles. Pour comprendre les signaux donnés dans le dos, il faut être un signeur compétent ou en cours d'apprentissage d'une langue des signes.

Les personnes sourdes atteintes d'une déficience visuelle bénéficient d'un avantage dans l'apprentissage de la communication haptique par rapport aux personnes qui ne connaissent pas la langue des signes. Il est en effet important d'acquérir quelques notions de langue des signes avant de commencer à apprendre la communication haptique.

L'apprentissage de cette dernière se fera plus facilement et les compétences se développeront mieux.

La communication haptique est souvent utilisée conjointement avec la langue des signes ou la langue parlée. Lors d'une conférence, lorsqu'un sourd-aveugle est assis et regarde un interprète en langue des signes, il dispose en même temps d'un interprète haptique, assis derrière lui. Celui-ci décrit ce qui se passe dans la salle

La communication haptique permet de compenser la déficience visuelle. Être aveugle ne permet pas de regarder autour de soi lorsqu'on suit la traduction en langue des signes. Or, il est important que la personne sourde-aveugle puisse saisir son environnement. En faire une description par communication haptique sécurise la personne sourde-aveugle. Elle favorise les relations sociales puisqu'elle permet la description des personnes présentes, de leur comportement (rires, émotions, intervention de l'un ou l'autre, ...); elle améliore la mobilité puisqu'elle décrit le lieu où se trouve la personne sourde-aveugle (la porte est à gauche, la fenêtre à droite, il y a des escaliers, ...)

Bravo Coco pour toutes ces informations. Merci d'être un modèle pour nous tous et bonne continuation !



## Jean-Pierre Verhulst

Très tardivement, nous avons appris le décès de Monsieur Jean-Pierre Verhulst, survenu le 14 juin 2012.

Investi bénévolement avec toute son équipe pour l'émission « Tu vois ce que je veux dire » diffusée à la RTBF de 1995 à 2001, Monsieur Verhulst mérite toute notre reconnaissance.

A sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.



Jean-Pierre VERHULST, Roger BEECKMANS, Albert BERTHE et Claude STEENWERCKX (+ Patricia QUADFLIEG et John PAULET)

## Dieudonné Ahn



Dieudonné Ahn, président d'honneur et co-fondateur de l'Amicale Silencieuse de Verviers est décédé le 9 octobre 2012. Voici l'hommage rendu par la présidente Jeanine Ahn.

Hommage à Dieudonné Ahn :

*Dieudonné, tu nous as quitté ce 9/10/2012. Tu laisses un grand vide autour de toi mais surtout tu nous laisses de merveilleux souvenirs.*

*Grâce à toi, nous recevons l'Amicale Silencieuse de Verviers en héritage. Car, rappelons le, tu as aidé ton papa, Joseph Ahn, à fonder l'amicale en 1948. Dès le début, tu t'es investi dedans en commençant par être vice-président. Au décès de ton père, en 1956, tu as repris seul la présidence. Tu as été un président dévoué et à l'écoute de tes membres et ce pendant plus de 40 ans. Et même quand tu as voulu prendre ta « retraite », tu as toujours été actif*

au sein du comité. Au total, tu auras donné ton cœur pendant 64 ans à cette amicale et à ses membres.

Tu es et restera toujours le président d'honneur et le cofondateur de l'Amicale silencieuse de Verviers, ses membres et leurs enfants ainsi que tout ceux que tu as connu se souviendront éternellement de toi.

Au revoir MONSIEUR LE PRESIDENT...

La présidente  
Jeanine Ahn

A toute sa grande famille (la plus grande famille de Sourds de Belgique), nous présentons toutes nos sincères condoléances.

## Les Brèves...



Dans le Sournal n°116, nous vous présentions le concours Miss & Mister Deaf Belgium. Nous sommes heureux de vous annoncer que les gagnants du concours qui a eu lieu le 27 octobre dernier sont, dans l'ordre, sur la photo, de gauche à droite :

Le 1er dauphin de Mister Deaf Belgium 2012 : Benjamin Lothaire, 17 ans, de Namur. - La 1ère dauphine de Miss Deaf Belgium 2012 : Ndzouli Augustine, 20 ans, de Bruxelles. - Miss Deaf Belgium 2012 : Kristiana Goraj, 22 ans, de Bruxelles. Elle participera à Miss Deaf World 2013. - Mister Deaf Belgium 2012: Benjamin Schools, 30 ans, de Anvers. Il participera à Mister Deaf World 2013. - La 2ème dauphine de Miss Deaf Belgium 2012 : Juliette Gökce, 23 ans, de Bruxelles. - Le 2ème dauphin de Mister Deaf Belgium 2012 : Renaud Willecomme, 25 ans, de Bruxelles.



# Agenda des associations affiliées

Janvier / Février / Mars 2013

## BRUXELLES

### **Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et des Faubourgs (FRASBF)** **Maison des Sourds**

Rue Saxe Cobourg 38 - 1210 Bruxelles

Tél / Fax : 02 218 32 22

Portes ouvertes tous les vendredis  
à partir de 19h00

Renseignement sur le programme :  
[secretaire@maisondessourds.be](mailto:secretaire@maisondessourds.be)

#### **JANVIER 2013**

Vendredi 4	19.00	Café-Rencontres
	20.00	Tables d'actualités
Samedi 5	14.00	Concours de Whist
Lundi 7	18.30	Cours de Langue des Signes 1e
Jeudi 10	14.00	Café - Rencontres (Nouveau)
	18.30	Cours de Langue des Signes 2e
Vendredi 11	19.00	Café-Rencontres
Lundi 14	18.30	Cours de Langue des Signes 1e
Jeudi 17	18.30	Cours de Langue des Signes 2e
Vendredi 18	19.00	Café-Rencontres
Samedi 19	14.00	Open Pétanque
Lundi 21	18.30	Cours de Langue des Signes 1e
Jeudi 24	18.30	Cours de Langue des Signes 2e
Vendredi 25	20.00	Assemblée Générale - Club des Jeunes Sourds de Bruxelles
Lundi 28	18.30	Cours de Langue des Signes 1e
Jeudi 31	18.30	Cours de Langue des Signes 2e

#### **FÉVRIER 2013**

Vendredi 1	19.00	Café-Rencontres
	20.00	Tables d' actualités
Samedi 2	14.00	Concours de Whist
Lundi 4	18.30	Cours de Langue des Signes 1e

Jeudi 7	18.30	Cours de Langue des Signes 2e
Vendredi 8	19.00	Café-Rencontres
Jeudi 14	14.00	Café - Rencontres (Nouveau)
Vendredi 15	19.00	Café-Rencontres
Samedi 16	14.00	Open Pétanque
Lundi 18	18.30	Cours de Langue des Signes 1e
Jeudi 21	18.30	Cours de Langue des Signes 2e
Vendredi 22	19.00	Soirée animée-Club des Jeunes Sourds de Bruxelles
Lundi 25	18.30	Cours de Langue des Signes 1e
Jeudi 28	18.30	Cours de Langue des Signes 2e

#### **MARS 2013**

Vendredi 1	19.00	Café-Rencontres
	20.00	Tables d' actualité
Samedi 2	14.00	Concours de Whist
Lundi 4	18.30	Cours de Langue des Signes 1e
Jeudi 7	18.30	Cours de Langue des Signes 2e
Vendredi 8	19.00	Café-Rencontres
Lundi 11	18.30	Cours de Langue des Signes 1e
Jeudi 14	14.00	Café - Rencontres (Nouveau)
	18.30	Cours de Langue des Signes 2e
Vendredi 15	19.00	Café-Rencontres
Samedi 16	14.00	Open Pétanque
Lundi 18	18.30	Cours de Langue des Signes 1e
Jeudi 21	18.30	Cours de Langue des Signes 2e
Vendredi 22	19.00	Café-Rencontres
Lundi 25	18.30	Cours de Langue des Signes 1e
Jeudi 28	18.30	Cours de Langue des Signes 2e
Vendredi 29	19.00	Soirée animée-Club des Jeunes Sourds de Bruxelles
Samedi 30	14.00	Assemblée Générale - Maison des Sourds

### **Centre Socioculturel et Sportif du Foyer des Sourds et Malentendants A.S.B.L.**

Local : Rue de la Charrette, 15 - 1200 Woluwe St Lambert

Siège : Chaussée de Roodebeek, 346 Bte 1 -

1200 Woluwe St Lambert

Tél ou Fax : 02/305.00.87

E-mail : [cscs.info@fsmt ds.be](mailto:cscs.info@fsmt ds.be)

Agenda non reçu.

## CHARLEROI

### **Association (Sportive) des Sourds et Malentendants de Charleroi**

Local : «Le Gazo» - Rue du Calvaire 2A - 6060 Gilly

Tél /Fax : 071 35 02 54

E-mail : [asmcharleroi@hotmail.com](mailto:asmcharleroi@hotmail.com)

Portes ouvertes tous les 3e dimanches du mois à 14h00

#### **JANVIER 2013**

Dimanche 20	14.00	Fête de l'épiphanie.
	16.30	Conférence/débat : « Prévenir l'intoxication au Co »

#### **FÉVRIER 2013**

Dimanche 17	14.00	Fête de la Chandeleur.
-------------	-------	------------------------

**MARS 2013**

Dimanche 17 14.00 Ouverture du local.

**TOURNAI**

**Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis**

Local : «Centre de Rencontre des Sourds» (CRS) -  
Rue Blandinoise 28 - 7500 Tournai  
Tél /Fax : 069 84 18 59  
E-mail : [info@sourds-tournai.be](mailto:info@sourds-tournai.be)

**JANVIER 2013**

Dimanche 6  
11.30 Nouvelle année et fête des Rois.  
Dîner « Lapin Tournaisien » au CRS – Jeux de cartes « Manille ».  
Futsal (Championnat de Belgique – B.D.C.), organisé par K.D.S. Turnhout Zèbre Charleroi – S.C.S.Tournaisis S.C.S.Tournaisis – K.D.S. Turnhout.

Mardi 8 18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Jeudi 10 19.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Mardi 15 17.00 Entraînements de Bowling « Le Clovis ».  
18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Jeudi 17 19.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Vendredi 18 19.00 Réunion des Jeunes du C.J.S.M.T.  
Samedi 19  
Bowling (Championnat de Belgique – Individuel Séniors et Vétérans), organisé par K.S.K.D. Brugge.  
Futsal (Coupe Francophone 2013), organisée par R.L.S. Bruxelles.

Mardi 22 18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Jeudi 24 19.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Dimanche 27  
11.30 Jeu d'échecs (Championnat National de Belgique), organisé par R.L.S. Bruxelles.

Mardi 29 17.00 Entraînements de Bowling « Le Clovis ».  
18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Jeudi 31 19.00 Animations en L.S. au C.R.S.

**FÉVRIER 2013**

Dimanche 3 11.30 Réunion mensuelle de la R.A.S.T.  
Plat : vol au vent, frites et dessert  
Fête de la Chandeleur et jeux de cartes « Manille ».  
Futsal (Championnat de Belgique – B.D.C.), organisé par E.S.S. Mons S.C.S.Tournaisis – Woluwe S.S.B. « B ».

Mardi 5 18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Jeudi 7 19.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Samedi 9  
Assemblée Générale de la L.S.F.S. à la Maison des Sourds de Bruxelles.

Mardi 12 17.00 Entraînements de Bowling « Le Clovis ».  
Mercredi 13 Conférence au C.R.S. (sous réserve).  
Vendredi 15 19.00 Réunion des Jeunes du C.J.S.M.T.  
Dimanche 17  
Futsal (1/2 Finale de la Coupe de Belgique), organisée par Lidospport Hasselt S.C.S. Tournaisis – C.S.S. Wavre.  
Tennis de table (Championnat de Belgique – Vétérans et Doubles), organisé par S.C.S. Tournaisis (salle de tennis de table, Centre Herseaux, rue de

Mardi 19 18.00 l'Épinette à Herseaux).  
18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Jeudi 21 19.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Samedi 23 11.30 Souper du S.C.S.T., moules, frites au C.R.S.  
Badminton (Championnat de Belgique) (sous réserve).  
Jeux d'échecs (Championnat National de Belgique), organisé par R.L.S. Bruxelles.

Dimanche 24  
17.00 Entraînements de Bowling « Le Clovis ».  
18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
19.00 Animations en L.S. au C.R.S.

**MARS 2013**

Dimanche 3 11.30 Réunion mensuelle.  
Plat : Américain, frites et dessert.  
Cadeaux aux membres 2012.  
Jeux de cartes « Manille ».  
Futsal (Championnat de Belgique B.D.C.), organisé par S.C.S. Tournaisis. (Omnisports du Tournaisis, rue Aimable Dutrieux à 7500 Tournai), dès 08.30.  
Woluwe S.S.B. « B » - S.C.S.Tournaisis S.C.S.Tournaisis – C.S.S. Wavre.

Mardi 5 18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Jeudi 7 19.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Mardi 12 17.00 Entraînements de Bowling « Le Clovis ».  
18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
19.00 Animations en L.S. au C.R.S.

Jeudi 14 19.00 Réunion des Jeunes du C.J.S.M.T. au C.R.S.  
Vendredi 15 19.00 Futsal (Championnat de Belgique B.D.C.), organisé par Woluwe S.S.B. « B » S.C.S.Tournaisis – L.D.S. Hasselt R.L.S. Bruxelles – S.C.S.Tournaisis.  
Tennis de table (Championnat de Belgique – Simple), organisé par R.L.S. Bruxelles.

Mardi 19 18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Jeudi 21 19.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Samedi 24  
Bowling (Championnat de Belgique – Doublette), organisé par S.C.S.Tournaisis au bowling « Le Clovis », chaussée de Tournai 88 à 7520 Ramegnies-Chin à partir de 10.00.

Mardi 26 17.00 Entraînement de Bowling « Le Clovis ».  
18.00 Animations en L.S. au C.R.S.  
Mercredi 27 Conférence au C.R.S. (sous réserve).  
Jeudi 28 19.00 Animations en L.S. au C.R.S.

## LIÈGE

### Sur'Cité

Rue Waleffe 2 - 4020 Liège  
Tél : 04 341 39 96 - Fax : 04 344 10 06  
E-mail : [surcite@gmail.com](mailto:surcite@gmail.com)

#### JANVIER 2013

Mardi 01	20.30	SUR'Cité Fermé
Mardi 08	20.30	SUR'Cité Quiz Nouvel an du monde
Samedi 12		RUSSL Tournoi Rami
Mardi 15	20.30	SUR'Cité Journal signé
Dimanche 20	14.00	50+ Roi des Mages
Mardi 22	20.30	SUR'Cité Table de conversation sur le thème : « Citoyenneté »
Mardi 29	20.30	SUR'Cité L'architecture adaptée aux sourds

#### FÉVRIER 2013

Samedi 02		Tchantchès Djônes
Mardi 05	20.30	SUR'Cité Conférence sur le S.A.P.V

times)

Samedi 09		RUSSL Carnaval
Mardi 12	20.30	SUR'Cité Conférence : Comment mieux gérer notre stress par des moyens naturels
Dimanche 17	14.00	50+ Jeux de UNO
Mardi 19	20.30	SUR'Cité Dmonstration de la danse country
Mardi 26	18.00	SUR'Cité Café signes (niveau moyen)
<b>MARS 2013</b>		
Mardi 05	20.30	SUR'Cité Conférence : « Histoire de la Belgique »
Samedi 09		RUSSL Jeux sans frontière
Dimanche 17	14.00	50+ Pâques
Mardi 19	20.30	SUR'Cité Conférence : Nouveau règlement des allocations pour les personnes handicapées
Mardi 26	20.30	SUR'Cité Conférence ( à confirmer)

## NAMUR

### Association Socioculturelle Namuroise des Sourds et des Malentendants

Rue Baron Fallon 32B - 5000 Namur  
Tél /Fax : 081 30 06 62  
Salle «Chalet» : Rue du Cimetière 25 - 5100 Jambes

#### JANVIER 2013

Mercredi 9	14.00	Lioba 50+ Jeux de loisirs Amener un choix de petits cakes.
Dimanche 27	14.00	Galette des rois Présentation du bilan de l'année 2012

#### FÉVRIER 2013

Mercredi 13	14.00	Lioba 50+ Jeux de loisirs Chandeleur
Dimanche 24	14.00	Réunion ordinaire Fête de la chandeleur

#### MARS 2013

Samedi 9	12.00	Fête de l'Abbé de l'Epée
	14.00	Banquet
Mercredi 13	14.00	Lioba 50+ Jeux de loisirs
Dimanche 24	14.00	Œufs de Pâques (membres) Croque-monsieur

## MONS

### Société Royale Silencieuse Boraine-Mons

Rue du Temple 2 - 7011 Ghlin  
Tél /Fax : 065 88 59 17

Agenda non reçu

## VERVIERS

### Amicale Silencieuse de Verviers

Rue Fontaine-au-Biez - 4802 Heusy  
Tél /Fax : 04 365 55 45  
Portes ouvertes le 1er dimanche du mois à partir de 14h00

#### MARS 2013

Samedi 9	14.00	Réunion ordinaire + bilan de l'année.
----------	-------	---------------------------------------

ATTENTION CHANGEMENT : LE DEUXIÈME SAMEDI DU MOIS.

#### JANVIER 2013

Samedi 12	14.00	Goûter des Rois
-----------	-------	-----------------

#### FÉVRIER 2013

Samedi 9	14.00	Cotisation + crêpes
----------	-------	---------------------

# Autres annonces

## ARTS ET CULTURE

### **JANVIER 2013**

Samedi 12 à 14h : Anvers : Musée de la Mode (MOMU) : visite guidée de l'exposition « Madame Grès » (célèbre couturière parisienne), avec traduction en langue des signes... à 10 minutes à pied de la gare (Nationalestraat, 28 2000 Antwerpen)

### **FÉVRIER 2013**

Dimanche 2 à 14h45 : spectacle du Cirque Pauwels « Les saltimbanques » traduit en langue de signes de manière simultanée par Jimmy Swaelens (Hippodrome de Boitsfort).

### **MARS 2013**

Samedi 2 à 14h : conférence de Caroline Kinet et de Marie Romeijn : elles nous raconteront leur voyage en Inde. Lieu : la Charrette. Goûter indien .

Vendredi 22 à 18h : Assemblée générale suivie d'un repas surprise d'amitié.

### **AVRIL 2013**

Samedi 20 : journée printanière à Verviers (visite guidée du Centre Aqualaine le matin et découverte culturelle de la ville l'après-midi)

Pour tout renseignement, [president@artsetculture.be](mailto:president@artsetculture.be) ou [secretaire@artsetculture.be](mailto:secretaire@artsetculture.be)

Nous n'avons pas pu insérer les jeux du CFLS «Du Signe au Mot» dans ce numéro. Vous les retrouverez dans le numéro 118. Toutes nos excuses.

La rédaction du Sournal.

## **ATELIERS DU MONCEAU**

*Aide aux sourds et malentendants*

*Rue de l'Avenir 75*

*4460 Grâce-Hollogne*

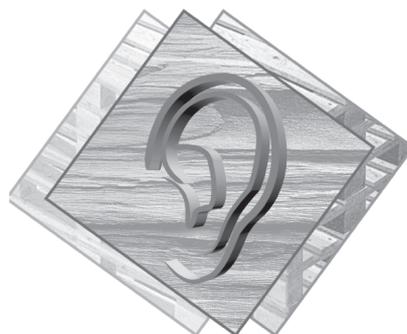
Tél. : 04/239.70.10

Fax : 04/239.70.14

GSM : 0478/23.48.18 (SMS uniquement)

E-mail : [laure.fiasse@dumonceau.be](mailto:laure.fiasse@dumonceau.be)

[alain.klinkenberg@dumonceau.be](mailto:alain.klinkenberg@dumonceau.be)



**Réparation de palettes**

**Fabrication de châssis en bois**

**Fabrication de caisses et caissettes**

**Rabotage industriel**

**Petite menuiserie**

**Fabrication de pallox's**

**Mise en caisse**

**Placards**

**1<sup>er</sup> atelier européen bilingue langue des signes – français**  
**Vous êtes sourd(e) ? ... Nous vous proposons du travail**

# Quatro avec Tibou : un premier jeu de société en langue des signes !



Après un travail de longue haleine, Quatro avec Tibou est enfin né ! Le concept du jeu est le fruit du travail de toute l'équipe de l'A.S.M.T.

Avec Julie Fréchette, Gérald Leclercq a collaboré au graphisme ; il est aussi l'auteur des illustrations.

Ce jeu s'adresse aux enfants à partir de 12 ans et aux adultes, qu'ils soient sourds, malentendants ou entendants.

Ce projet a été réalisé avec le soutien du Fonds Élia, géré par la Fondation Roi Baudouin et La Table Ronde.



**Le jeu QUATRO avec Tibou est vendu  
sur notre site internet et en nos bureaux  
au prix modique de 15 € TTC.**

\*\*\*\*\*

**Tél : 069/84.18.59**

**Mail : [info@tournai-sourds.be](mailto:info@tournai-sourds.be)**

**Site : [www.tournai-sourds.be](http://www.tournai-sourds.be)**